

**ECLPN\_196**

**Boutons de commande et voyants**  
-  
**Conditions de participation**

**Sommaire**

|    |                                       |   |
|----|---------------------------------------|---|
| 1. | Présentation de la consultation.....  | 1 |
| 2. | Constitution de l'offre.....          | 3 |
| 3. | Critères d'évaluation des offres..... | 4 |
| 4. | Négociation.....                      | 6 |
| 5. | Obligations du candidat retenu.....   | 6 |
| 6. | Renseignements complémentaires.....   | 7 |

Date et heure limites de remise des offres  
**30 septembre 2026 à 12h00**

Annexe 1 – Cadre d'évaluation de la valeur technique (**à compléter**)  
Annexe 2 – Cadre de performance environnementale (**à compléter**)

**1. Présentation de la consultation**

1.1. Objet de la consultation

Le présent marché public a pour objet l'achat de boutons de commande et voyants pour l'aménagement des véhicules des forces de sécurité intérieure équipés par l'Atelier Central Automobile (ACA) de l'Établissement Central Logistique de la Police Nationale (ECLPN).

Codes de la consultation :

GM : 34.03.01- Pièces détachées et accessoires véhicules terrestres

Valeur principale CPV : 34300000 – Pièces détachées et accessoires pour véhicules et moteurs de véhicules

Valeur secondaire CPV : 34320000 – Pièces de rechange mécaniques, excepté moteurs et parties de moteurs

### 1.2. Lieux de réalisation des prestations

Les prestations, objet du marché, s'effectuent à l'Établissement Central Logistique de la Police Nationale (ECLPN) : Site de Buxerolles : 1 rue Faraday à LIMOGES

### 1.3. Nature des prestations

Les prestations relèvent d'un contrat de fournitures.

### 1.4. Procédure de passation

L'accord-cadre est soumis au Code de la commande publique et au cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG FCS) approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021.

Il est passé suivant la procédure adaptée en vertu des articles L.2123-1, R.2123-4 du Code dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats, de liberté d'accès et de transparence des procédures.

### 1.5. Forme de l'accord-cadre

L'accord-cadre se compose d'un lot unique attribué à un seul titulaire. En effet, conformément à l'article L.2113-10 du Code de la commande publique : « *les marchés sont passés en lots séparés, sauf si leur objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes* ».

Il s'exécute par bons de commandes passés en application des articles R.2162-2, R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique. Il est mono-attributaire.

### 1.6. Durée

L'accord-cadre est conclu pour une période ferme de 24 mois à compter de sa date de notification. Il est reconductible deux fois 12 mois, sans que sa durée puisse excéder 48 mois. Le titulaire ne peut s'opposer à la tacite reconduction.

En cas de non-reconduction, l'administration en informe le titulaire via la plateforme PLACE ou courriel avec accusé de réception au plus tard 1 mois avant la fin de la période en cours. Aucune indemnité n'est due à l'autre partie en cas de non-reconduction de l'accord-cadre.

### 1.7. Étendue

L'accord-cadre est passé sans montant minimum et avec un montant maximum de 89 900 € HTVA pour toute la durée du marché.

À titre indicatif, sans que ceci engage l'administration pour ses futures commandes, l'accord-cadre est estimé à 51 000 € HT pour toute sa durée, reconductions comprises.

## 2. Constitution de l'offre

Les pièces suivantes sont obligatoirement à fournir au titre de la candidature et de l'offre :

- la **lettre** de candidature complétée ;
- l'**acte d'engagement** complété et signé par la personne habilitée à engager le candidat ;
- le **bordereau des prix unitaires (BPU)** complété, daté, signé et identifié par la raison sociale de l'entreprise (cachet de l'entreprise). **Les candidats ne sont pas autorisés à modifier sa trame ;**
- l'annexe 1 : le cadre **d'évaluation de la valeur technique** complété dans sa totalité. **Les candidats ne sont pas autorisés à modifier sa trame ;**
- l'annexe 2 : le cadre de **performance environnementale** complété dans sa totalité. **Les candidats ne sont pas autorisés à modifier sa trame ;**
- les **fiches techniques, incluant photos et dimensions**, des références citées dans le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- le **catalogue fournisseur**.

Les plis sont transmis exclusivement via la plateforme dématérialisée PLACE avant les date et heure limites mentionnées sur la lettre de consultation :

- adresse du profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>
- référence de la consultation « ECLPN\_196 ».

Les candidats doivent se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponibles sur la plateforme PLACE. Pour toute question, le candidat peut télécharger le guide d'utilisation depuis la rubrique « aide » de la plateforme.

Tout pli, parvenu à l'ECLPN après ces date et heure, sera considéré comme hors délai et donc rejeté sans être examiné.

### 2.1. Condition de présentation des offres

Les offres multiples présentées par un même candidat sont interdites. Conformément à l'article R.2151-6 du Code précité : « *si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres* ».

Toute offre doit répondre aux exigences fixées par le cahier des charges du présent marché.

**Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à présenter de variantes.**

### 2.2. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres sur la plateforme dématérialisée PLACE.

### 2.3. Vérification des offres

Les offres seront analysées avant les candidatures conformément aux dispositions de l'article R.2161-4 du Code de la commande publique.

Si l'acheteur constate que des pièces ou des informations, dont la production était réclamée au titre de l'offre, sont absentes ou incomplètes, il peut demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces conformément à l'article R.2152-2 du Code de la commande publique.

Seules les offres jugées conformes au cahier des charges sont analysées et évaluées.

## 3. Critères d'évaluation des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont évalués de la manière suivante :

| Critères                     | Nombre de points maximal attribué |
|------------------------------|-----------------------------------|
| Valeur technique             | 30 points                         |
| Prix du panier fictif        | 60 points                         |
| Performance environnementale | 10 points                         |

### 3.1. Critère valeur technique

Ce critère est noté sur 30 points selon le cadre d'évaluation de la valeur technique, détaillé ainsi :

- Sous-critère n° 1 – Service client*

| Sous-critères d'évaluation et nombre de points maximums par thème                                                                                                                                                                                                                                                          | Nbre maximal de points attribués |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Modalité de prise en charge d'une commande (/3pts)</li> <li>Capacité à traiter une commande urgente (/3pts)</li> <li>Contact interne dédié (/3pts)</li> <li>Modalités logistiques et méthode de colisage des commandes (/3pts)</li> <li>Accompagnement technique (/3pts)</li> </ul> | 15 pts                           |

- Sous-critère n° 2 – Service SAV*

| Sous-critères d'évaluation et nombre de points maximums par thème                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Nbre maximal de points attribués |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Contact en charge de la qualité (/3pts)</li> <li>Identification et traçabilité des produits finis (/3pts)</li> <li>Contrôles qualité mis en place (/3pts)</li> <li>Procédures de suivi des réclamations clients et de gestion des non-conformités (pièces défectueuses, colis endommagé. (/3pts)</li> <li>Certification ISO 9001 ou équivalent (/3pts)</li> </ul> | 15 pts                           |

Les notes des 2 sous-critères seront calculées par application de la formule suivante :

$$\text{NOTE TECHNIQUE} = \text{Note du sous-critère n°1} + \text{Note du sous-critère n°2}$$

Par ailleurs, si le candidat n'indique pas d'éléments précis dans les éléments remis, il peut obtenir la note de zéro.

### 3.2. Critère prix

Le prix retenu pour évaluer les offres correspond au montant en € hors TVA d'un « panier fictif » de commande calculé en fonction des tarifs mentionnés par les candidats dans leur bordereau des prix unitaires. Le « panier fictif » ci-dessous est indicatif et utilisé uniquement pour l'analyse du critère prix. Il n'a aucune valeur contractuelle.

| Postes du BPU | Désignations                              | Ref internes | Quantité sur 4 ans |
|---------------|-------------------------------------------|--------------|--------------------|
| 1             | Adaptateur pour douille                   | 25CCE000644  | 800                |
| 2             | Boîtier de connecteur Hella Forvia        | 25CCE000629  | 4140               |
| 3             | Voyant niveau lave glace                  | 25CCE000630  | 820                |
| 4             | Voyant présence prise extérieure          | 25CCE000626  | 820                |
| 5             | Interrupteur mise sous tension treuil     | 25CCE000622  | 420                |
| 6             | Interrupteur rampe droit ON/OFF           | 25CCE000623  | 420                |
| 7             | Interrupteur rampe face ON/OFF            | 25CCE000624  | 420                |
| 8             | Interrupteur rampe gauche ON/OFF          | 25CCE000625  | 420                |
| 9             | Interrupteur verrouillage/ déverrouillage | 25CCE000621  | 820                |
| 10            | Tour de bouton central                    | 25CCE000627  | 2100               |
| 11            | Tour de bouton extrémité                  | 25CCE000628  | 840                |

Le critère prix s'évalue en fonction de la formule suivante :

$$\text{NOTE VF} = (\text{panier fictif le plus bas} / \text{panier fictif de l'offre évaluée}) \times 60 \%$$

### 3.3. Critère « Performance environnementale »

Le critère n° 3 est noté sur 10 points sur la base des éléments transmis par les candidats dans leur cadre de performance environnementale, répartis ainsi :

| Critères d'évaluation                                                                                                 | nombre de points |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| • Item n°1 : La gestion, le traitement et le recyclage des déchets générés au cours de la réalisation des prestations | 3 points         |
| • Item n°2 : L'utilisation d'emballage recyclable ou à base de matériaux renouvelables                                | 3 points         |
| • Item n°3 : L'utilisation de véhicules de livraison dits propres (hybride ou électrique)                             | 2 points         |
| • Item n°4 : Certifications 14 001 / 50 001 ou équivalent                                                             | 2 points         |

La note « performance environnementale » sera calculée par application de la formule suivante :

$$\text{NOTE ENVIRONNEMENTAL} = \text{Item n}^{\circ}1 + \text{Item n}^{\circ}2 + \text{Item n}^{\circ}3 + \text{Item n}^{\circ}4$$

Par ailleurs, si le candidat n'indique pas d'éléments précis dans les éléments remis, il peut obtenir la note de zéro.

### 3.4. Note finale

La note finale de l'offre des candidats sera calculée par addition des notes des 3 critères de jugement.

Les offres seront classées par ordre décroissant, de la note la plus élevée à la note la plus basse. L'offre ayant obtenu la meilleure note sera classée première.

## 4. **Négociation**

Conformément à l'article R.2123-5 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité de recourir à une ou plusieurs phases de négociation avec les candidats. Le cas échéant, les modalités de l'entretien de négociation seront communiquées aux candidats via la plateforme PLACE.

L'attribution du présent marché public peut également être effectuée sur la base des offres initiales sans négociation

## 5. **Obligations du candidat retenu**

Le candidat, auquel il est envisagé d'attribuer le marché, devra fournir dans un délai de 10 jours suivant la demande qui lui en sera faite sur la plateforme PLACE :

- le relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- le pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat (délégation de pouvoir, de signature, extrait K Bis etc) ;
- le catalogue fournisseur ou l'accès à son site internet, qui mentionne ses tarifs publics ;
- les attestations de régularité fiscales et sociales en cours de validité ;
- le candidat produit son numéro unique d'identification (SIREN) ;
- le cas échéant, les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 du Code du travail ;
- lorsque le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés ;
- les copies d'attestation d'assurances contractées pour l'exercice de l'activité.

À défaut de remise des documents attendus dans le délai imparti, l'offre sera rejetée et le candidat placé en seconde position sera sollicité.

## 6. Renseignements complémentaires

Les questions et demandes de renseignements relatives au cahier des charges doivent être déposées sur la plateforme des achats de l'État à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr/> au plus tard six jours avant la date limite de remise des offres. Les réponses sont faites par le même biais dans un délai maximum de 6 jours.

Pour tout renseignement complémentaire ne pouvant faire l'objet d'une question via la plateforme PLACE, les candidats s'adresseront à l'ECLPN – Bureau des marchés publics :

téléphone : 05 19 03 23 25 ou 23 26 – courriel : [eclpn-marches@interieur.gouv.fr](mailto:eclpn-marches@interieur.gouv.fr)